

L'INFOLETTRE DU STTRC

27 SEPTEMBRE 2021

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

CONSEIL SYNDICAL: ON RECRUTE

Deux nouveaux visages s'ajoutent au Conseil syndical. D'abord, Alexandre Hainault-Plante est maintenant délégué à la section Maintenance/Diffusion. Il complète l'équipe avec Robert Sylvain et David Grand-Maison. Puis Jeanne Guèvremont devient déléguée substitut à la section du CDI. Elle rejoint Jean-Claude Taliana, délégué. Il reste toujours quatre postes vacants dans cette importante section. Par ailleurs, nos efforts de recrutement ne sont pas vains, il y a des élections en cours dans les sections de Sept-Îles, de Trois-Rivières et dans la section Design. Le Conseil syndical, c'est 53 délégués et 27 substituts. Ils sont notre première ligne syndicale.

Assemblée générale extraordinaire: soyez-y !

Samedi 2 octobre, ce sera la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada. Le principal sujet au menu: adopter le cahier de demandes, qui sera présenté par les membres du comité de négociations. Ce sont eux qui vont ensuite négocier avec l'employeur pour l'obtention de la nouvelle convention collective. Tous les membres pourront poser des questions et ultimement se prononcer sur les demandes. Une fois adopté, ce cahier de demandes sera déposé et les négociations avec l'employeur pourront s'amorcer. Cette assemblée se déroulera en visio sur la plateforme Zoom. Vous devriez avoir reçu un avis de convocation officiel avec tous les détails pour vous inscrire et participer. Les membres de notre comité de négociations se sont entre autres basés sur les résultats d'un sondage rempli par près de 700 membres pour établir nos demandes.

Oui aux travailleurs sociaux mais non aux psychothérapeutes

Les frais encourus pour le soutien d'un travailleur social sont couverts pour les 6 prochains mois par notre régime d'assurance collective, mais pas ceux des psychothérapeutes. Canada Vie explique que le travailleur social est un professionnel reconnu et qu'il doit obligatoirement être membre d'un ordre professionnel, ce qui n'est pas le cas des psychothérapeutes. Et même si au Québec plusieurs psychothérapeutes sont reconnus par l'Ordre des psychologues, Canada Vie refuse de faire une "exception québécoise" à son régime pan-canadien pour des raisons technologiques, explique-t-on. À défaut de pouvoir recevoir les services d'un psychologue, on pourra toujours faire appel à un travailleur social.